



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

agrobiologie

Question écrite n° 110169

Texte de la question

M. Claude Birraux attire l'attention de M. le ministre de l'agriculture et de la pêche sur la situation de l'agriculture biologique. En effet, il semble que l'engagement de l'État au soutien de l'agriculture biologique dans le cadre du contrat de plan État-région pour la période 2006 soit remis en cause et que la deuxième affectation de crédit au réseau régional pour l'Isère, la Savoie, la Haute-Savoie et l'Ain ne soit pas versée. L'association pour le développement de l'agriculture biologique souligne que ce désengagement de l'État aura des conséquences sur les associations d'intérêt général avec les vingt-six agents qu'elles emploient. Il lui demande donc de bien vouloir lui indiquer ses intentions à ce sujet.

Texte de la réponse

Pour soutenir le développement de l'agriculture biologique, la région Rhône-Alpes a bénéficié en 2006 d'une délégation de crédits de 299 000 euros. Ce montant correspond au montant moyen annuel des contrats de plan État-région et a été versé en une seule fois. Pour 2007, l'effort envers l'animation du développement de l'agriculture biologique sera poursuivi. Ainsi, la loi de finances pour 2007 prévoit la possibilité de soutenir des actions d'animation biologique, et la région Rhône-Alpes bénéficie de crédits pour poursuivre des projets en faveur de la structuration des filières biologiques.

Données clés

Auteur : [M. Claude Birraux](#)

Circonscription : Haute-Savoie (4^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 110169

Rubrique : Agriculture

Ministère interrogé : agriculture et pêche

Ministère attributaire : agriculture et pêche

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 14 novembre 2006, page 11712

Réponse publiée le : 6 février 2007, page 1252